

Maire : Mme Laurance BUSSIERE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Mme le maire nomme les secrétaires et ouvre la séance.

Intervention de Mme Vandeville du public pour dire à Mme le maire qu'elle doit faire l'appel.

Mme le maire rappelle à Mme Vandeville qu'elle n'est pas sans savoir qu'elle n'est pas autorisée à intervenir , en raison de sa profession de directrice générale de service, et qu'en cas d'interventions répétées, elle serait contrainte de lui faire quitter la salle.

Mme Lambert du public intervient pour affirmer qu'elles ne partiront pas, et suggère à Mme le maire d'appeler la gendarmerie !

Mme le maire quitte la salle pour se rendre dans son bureau pour contacter les services de l'ordre.

Pendant ce temps, Mme DUBOS prend la parole pour s'adresser à Mme Vandeville et Lambert pour exprimer son mécontentement face à leur comportement.

Mme Lambert dit que les conseillers municipaux se font manipuler, ce que réfute M Lecorff.

Mme le maire reprend le déroulement de la séance et annonce les membres absents et excusés.

Présent(s) : Laurance BUSSIÈRE, Sébastien BUISSON, François MANCEL, Corinne DUBOS, Philippe DUBOS, Corinne FARGES, Yannick LE CORFF, Margot TOULORGE, Paul DUCLOS.

Pouvoir(s) : Joë CATHERINE O Laurance BUSSIÈRE.

Excusé(s) : Joë CATHERINE Corinne DUBOS

Absent : Julien NICERON

Secrétaire de séance : Sébastien BUISSON

Secrétaire auxiliaire : Sabrina TERRYIN

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h15.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 18 12 2023
- Demande de subvention DETR 2024
- Autorisation signature convention avec la Fondation du Patrimoine
- Nettoyage du monument aux morts et calvaire
- Vote du Compte de Gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Questions diverses

2024-01-01 : Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2023.

Mme le maire demande s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le procès-verbal du 18 12 2023 envoyé par mail.

Aucune modification ni observation n'étant apportée, elle propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 18 12 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024-01-02 : Demande de subvention DETR 2024

Dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR, Mme le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir modifier le montant du projet de restauration de l'église détaillé comme suit :

Frais architecte : 10520 €HT

Tranche 1 : 130 900 €HT

Total : 141 420 €HT

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, modifient le montant du projet de restauration de l'église pour un montant de 141 420 €HT et sollicitent une subvention DETR sur la base de ce montant.

Dans le cadre du dispositif Village Avenir, la demande de subvention pour le dossier Sentier pédestre doit préciser le montant du projet.

Mme le maire propose d'inscrire 8 555 €HT correspondant au devis « La Protection des Oiseaux »

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, précisent le montant correspondant au projet de création d'un parcours, cahier des charges, rédaction de textes, impression des panneaux et bornes du sentier pédestre pour un montant de 8 555 €HT et sollicitent une subvention DETR sur la base de ce montant.

2024-01-03 : Autorisation signature convention avec la Fondation du Patrimoine

Mme le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de collecter des dons pour la restauration de l'église.

Les membres du conseil municipal autorisent Mme le maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine et approuvent le plan de financement détaillé ci-dessous :

Coût Tranche 1 : 141 420 €HT

Subvention DETR : 56 568 €HT

Subvention Département : 56 568 €HT

Dons : 5 000 €HT

Fonds propres 23 284 €HT

Les montants ci-dessus seront inscrits au budget communal 2024.

2024-01-04 : Nettoyage du monument aux morts et calvaire

Mme le maire propose au conseil municipal de faire nettoyer le Monument aux Morts ainsi que le calvaire et présente un devis de l'entreprise NSI de 890 €HT pour le nettoyage du Monument aux Morts, et de 14242 €HT pour le nettoyage du calvaire.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 116 950.10€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement :		Solde d'investissement :	- 8 474.95 €
Report N-1 :	+ 94 578.88	Besoin de financement :	
Résultat :	+ 22 371.22	Affectation en réserves au R 1068 :	+ 8 474 .95€
Résultat à affecter :	+ 116 950.10	Report en fonctionnement :	+ 108 475 .15 €

Questions diverses :

Concernant le stationnement interdit sur les trottoirs de la Rue aux Juifs, la gendarmerie a dû intervenir pour faire respecter le code de la route.

Malheureusement tous les véhicules sur la route ont été verbalisés par erreur par l'équipe d'intervention. La gendarmerie a contacté chaque personne concernée pour expliquer les démarches à suivre pour contester cette verbalisation injustifiée.

Mme le maire tient à souligner que la municipalité n'est en aucun cas responsable de cette situation.

Concernant l'affaire POULY/MORIN sur l'assainissement, ils ont fait appel à la décision du jugement du tribunal administratif de Rouen.

Intervention de Mme LAMBERT du public pour dire : M et Mme POULY.

Mme Le maire répond qu'il s'agit de l'affaire POULY/MORIN.

Levées de main non autorisées de Mme Lambert du public à chaque vote du conseil municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h41 et arrivée de la gendarmerie.

Le Maire,
Laurance BUSSIERE



Le Secrétaire,
Sébastien BUISSON